



5 rue de l'Etang Mayeur BP 63
59530 LE QUESNOY

Téléphone : 03 27 20 54 80
Télécopie : 03 27 20 54 99

Email collège : ce.0595172b@ac-lille.fr

CLASSES DE 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

INSTRUCTIONS POUR LA RENTREE 2018

Du lundi 3 au mercredi 5 Septembre 2018

I - RENTREE DES CLASSES

	Lundi 3 septembre	Mardi 4 septembre	Mercredi 5 septembre	Jeudi 6 septembre
6 ^{ème}	8h-12h / 14h-16h			Début de l'Emploi du temps
5 ^{ème}		14h-17h	8h-12h	
4 ^{ème}		8h-12h	8h-12h	
3 ^{ème}		9h-12h / 14h-17h		

Une réunion d'information à destination des parents est prévue le lundi 10 septembre 2018 à partir de 18h

L'emploi du temps des classes est susceptible d'être modifié durant 3 semaines

↳ Pour information, les photos de classes sont prévues le lundi 1^{er} octobre 2018

II - RENTREE DES INTERNES

- L'installation des élèves à l'internat se fera les lundi 3 septembre à partir de 16 heures et mardi 4 septembre de 17h à 18h.
- **Merci de préciser lors de l'inscription si votre enfant dormira le premier soir.**
- **Le Vendredi 7 septembre 2018** : Réunion destinée aux familles des internes à partir de 17h00.

L'élève interne doit se munir :

- de 2 cadenas

- du trousseau suivant : Un drap housse, un peignoir de bain, le nécessaire de toilette, 1 couette et 1 oreiller avec leur housse, 1 alèse hydrofuge enveloppante obligatoire, 1 paire de chaussons.

Tous les vêtements doivent être marqués de façon indélébile.

L'élève interne devra obligatoirement ramener une literie propre tous les 15 jours.

Eviter d'apporter des objets de valeur, l'établissement ne peut être responsable en cas de vol.

III - QUALITE

- Le choix de la qualité de l'élève (externe, demi-pensionnaire ou interne) sera définitif à partir du 15/09/2018.
- Pendant l'année scolaire, les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire ou à l'internat en cours de trimestre.
- Les autres changements de qualité sont autorisés sous certaines conditions (cf. circulaire annexe jointe au dossier).

IV - TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves qui bénéficient d'ores et déjà d'un titre de transport financé par le Département et dont la situation ne change pas recevront courant juillet le renouvellement de leur prise en charge par voie électronique (si la demande avait été formulée par internet). Pour les nouveaux inscrits, vous pouvez formuler la demande via le site : transportscolaire.hautsdefrance.fr

V – RESTAURATION ET HEBERGEMENT

cf. circulaire annexe jointe au dossier

VI – AIDES DIVERSES

- Aide départementale à la restauration scolaire : afin d'étudier vos droits, il est impératif pour les demi-pensionnaires et les internes de fournir, **au service intendance**, dès la rentrée et avant le 30 septembre 2018, **l'avis d'imposition 2017** (revenus perçus au titre de l'année 2016)
- Aides sociales diverses : cf. circulaire annexe jointe au dossier

VII - BOURSES

- **La demande de bourses se fera EXCLUSIVEMENT en ligne du 3 septembre au 18 octobre 2018 (nécessité d'avoir une adresse mail valide et le compte d'accès aux Services Scolarité Pronote actif)**. Les informations et explications complémentaires vous seront fournies.
- Un simulateur est mis en ligne <http://www.education.gouv.fr/cid86486/bourses-de-college.html> afin de déterminer et estimer vos droits.

VIII - ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance scolaire est obligatoire. Pour toute sortie facultative l'élève doit être obligatoirement assuré :

- contre les accidents qu'il pourrait **causer**
- contre les accidents qu'il pourrait **subir**

Les Professeurs principaux ramasseront les attestations le jour de la rentrée ; ne pas les mettre dans le dossier. Δ Sans assurance scolaire, l'élève ne pourra pas participer aux sorties prévues.

IX - CORRESPONDANCE AVEC LA FAMILLE – VIE SCOLAIRE

Nous attirons votre attention sur le règlement intérieur de l'établissement (figurant dans le carnet de liaison qui sera distribué le jour de la rentrée). Il définit clairement les règles de fonctionnement ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres. Ce carnet de liaison doit être visé régulièrement par la famille ; l'élève doit toujours l'avoir en sa possession..

Les responsables légaux pourront suivre la scolarité de leur(s) enfant(s), consulter les résultats et les devoirs en ligne. Un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués en début d'année.

X – CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement de situation familiale, d'adresse ou de numéro de téléphone doit être immédiatement signalé au Secrétariat. Les élèves qui quittent l'établissement doivent obligatoirement passer au Secrétariat pour se faire délivrer un certificat de sortie après avoir rendu leurs livres et réglé les frais de pension ou de ½ pension à l'intendance.

XI- OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT PENDANT LA PERIODE DES CONGES SCOLAIRES

Le Secrétariat est ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 :

- Du 9 au 12 juillet 2018 ;
- du 28 au 31 août 2018.

Durant la période du 14 juillet au 27 août 2018, l'établissement est fermé au public.

Le Proviseur

D.HANSJACOB